



Assurance automobile (litige malentendu)

Par **fabinio**, le **16/09/2010** à **10:30**

Bonjour,

après une 1ere année assuré à la la macif, j'ai déménagé, il m'ont envoyé un échéancier que je n'ai jamais reçu, il n'ont pas pris la peine de m'appeler ni de m'envoyer un email pour me faire part d'une situation que j'ignorais. Un renouvellement automatique à donc été effectués et je pensait qu'il y avait des prélèvements automatiques donc je n'ai pas prêté attention.

J'ai appris il y a 2 jours que je n'étais plus assuré depuis 3 mois, il me réclame 415 euros sans conciliation possible. Il m'on envoyé une mise en demeure à mon ancienne adresse donc je n'ai reçu aucun document de leur part, je n'étais pas au courant de la situation.

Quels sont mes droits, que puis-je faire pour me sortir de cette situation qui part d'un malentendu et d'une erreur de communication?

Merci de m'informer

Par **chaber**, le **16/09/2010** à **18:59**

Bonjour,

Il vous appartenait de fournir votre nouvelle adresse à l'assureur, de préférence par LR avec AR. Non seulement pour le paiement des primes mais peut-être pour des changements tarifaires pouvant survenir.

Selon le code des assurances, l'assureur vous envoie une LR de mise en demeure à la dernière adresse connue et supprime de ce fait le système de prélèvement mensuel.

30 j après cette mise en demeure, les garanties sont suspendues et le contrat est résilié après 10 jours ne mettant pas fin au règlement des primes arriérées

Ce n'est pas le rôle de l'assureur de vous appeler ou de vous envoyer un mail pour vous rappeler vos obligations. Il est tenu par le code de procéder par LR